

Les maires transmettent systématiquement les avis de naissance au médecin responsable du service de PMI.

Art. L 2112-2 du Code de Santé Publique :

« le service de PMI doit organiser des actions médico-sociales préventives à domicile, pour les enfants de moins de 6 ans requérant une attention particulière, assurées à la demande ou avec l'accord des intéressés en liaison avec le médecin traitant et les services hospitaliers concernés ».

Vous pouvez joindre l'infirmière puéricultrice et les autres professionnels de la PMI de votre secteur.

Ou vous renseigner auprès du service de PMI
Pôle Solidarités humaines
7 allées Mortarieu - BP 783
82013 Montauban cedex
Tel. : 05 63 21 42 85

Communication CD82 - 80 S. Durrort - Photo : Sutterstock - Juillet 2026

NAÎTRE et BIEN GRANDIR



Le service de PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Un service de PROXIMITÉ DU DÉPARTEMENT
GRATUIT ET OUVERT À TOUS



Pôle Solidarités humaines





Les infirmières puéricultrices sont spécialisées dans les soins à apporter aux bébés et aux enfants

Elles sont à votre disposition pour

- vous écouter
- vous conseiller
- vous orienter

Lors d'une consultation de puéricultrice
et/ou d'une visite à domicile sur rendez-vous



La PMI, c'est quoi ?

Une équipe composée de médecins, sages femmes, infirmières puéricultrices, psychologues et secrétaires qui assure des missions de prévention et de promotion de la santé auprès des familles, jusqu'aux 6 ans de votre enfant.

Vous venez d'avoir un enfant et/ou vous avez des enfants de moins de 6 ans.

